N° 12 - 8 MARS 1980 5 FRANCS

CENTRE SPORTS

C.R.O.S. ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS - 1, boulevard Motte-Sanguin, ORLÉANS

BASKET-BALL

Dans la série Informations :

Thème : la formation des dirigeants

1. Nous soumettons à votre réflexion une partie d'un texte de A. Leclerq paru dans le livre « Sport et Science », Edition Vigot. L'auteur se penche sur, entre autre, la formation des dirigeants.

2. A la suite de cet article, nous vous proposons des week-ends de formation organisés par le CROSF. Si vous êtes intéressés (nous espérons que vous serez nombreux et que vous les ferez connaître autour de vous), veuillez vous inscrire rapidement en renvoyant le bulletin à votre comité ou directement à la Région : B.P. 1211 45002 Orléans Cedex.

POURQUOI UN SPORT CIVIL ASSOCIATIF ?

La démocratie du sport civil français repose sur le bénévolat. Avant d'examiner l'intérêt du caractère associatif du sport civil, il nous faut examiner ce qui lui permet d'exister (1).

I Les différents types de bénévoles

Dans une association sportive, on trouve trois types de bénévoles :

Celui qui « rend service » de manière ponctuelle ou continue. Son action est directement fonction de certaines tâches parfois ingrates, mais toujours indispensables à la bonne marche de l'association. Il est celui qui, spontanément et sans mandat, accepte une charge : transport d'une équipe, organisation matérielle d'une manifestation sportive par exemple.

Le spécialiste : l'arbitre ou le cadre technique. L'arbitre est en général indemnisé. Si certains entraîneurs sont professionnels, un grand nombre d'entre eux reçoivent une simple indemnisation ou encore sont entièrement bénévoles.

Le dirigeant : il est élu par les membres de l'association. Le Président n'est pas pour autant le « patron », il est avant tout un animateur. Toute instance est giale etcollégiale et l'instance suprême est l'assemblée générale : le pouvoir reste aux membres de l'association.

II. Les attaques contre le bénévolat

Ces attaques sont classiques et elles ne datent pas d'aujourd'hui. On les trouve déjà chez Pierrefeu, Giraudoux et d'autres encore les avaient formulées avant eux. Elles concernent :

1. LA MOTIVATION

Le désintéressement du bénévole n'est qu'une illusion, s'il accepte des tâches supplémentaires, c'est qu'il y trouve son intérêt.

De quelle nature est cet intérêt ? Il fut un temps où des présidences sportives étaient des arguments électoraux. Voivenel en donne des exemples (2).

Plus fréquent est le goût d'exercer un certain pouvoir, d'où ce paternalisme dénoncé par Magnane (3) dans un tableau fort pessimiste que Meynaud lui-même (4) trouve injuste.

Il est clair qu'i aut bien des motivations et que motivations sont mêlées, ne jamais pures. Mais au fait, qu sont les motivations des détr eurs du sport ?

2. LES CONSEQUENCES SOCIALES

« Le bénévolat, source de chômage ».

C'est le contraire, l'histoire du bénévolat montre qu'il a toujours engendré de nouvelles professions. Par ailleurs, certaines tâches ne justifient pas la création d'un emploi, soit parce qu'elles sont trop ponctuelles, soit parce qu'une responsabilité démocratique dans une association à but non lucratif est incompatible avec le professionnalisme.

3. LA COMPETENCE D'UN BENEVOLE

Pour certains, bénévolat est souvent synonyme d'incompétence, encore faut-il savoir en quoi réside la compétence d'un bénévole.

a) Le bénévole spontané

Sa compétence est entièrement contenue dans le don de sa disponibilité pour rendre un service déterminé. Il ne s'acquitte peut-être pas toujours de sa tâche de manière efficace, mais la notion de solidarité prévaut parfois sur la qualité technique du service rendu. Ce type de bénévolat développe des qualités d'humanité indispensables à notre société.

S'il est vrai que dans ce cas l'efficacité n'est pas toujours à la hauteur de la bonne volonté, n'oublions pas que certains services sont assurés bénévolement par manque de moyens. Faute de pouvoir embaucher un professionnel, peut-on critiquer quelqu'un qui assume le secrétariat et qui, pour toute formation, n'a que sa volonté de permettre à l'association d'être mieux administrée ?

b) Le spécialiste

Sa compétence est indubitablement une compétence de formation. Des filières de formation lui sont proposées et il ne pourra exercer à partir d'un certain niveau que s'il est détenteur d'un diplôme lui conférant un grade officiel.

On ne s'improvise pas plus entraîneur qu'arbitre, et si, à formation égale, un bénévole vaut un professionnel, il ne faut tout de même pas sous-estimer la « formation sur le tas » : l'expérience des anciens champions. Certaines explications peu « pédagogiques » sont parfois plus efficaces qu'un discours. Une bonne connaissance pratique des lois du jeu valent parfois mieux qu'une connaissance trop théorique du seul code d'arbitrage.

En outre, c'est une question de choix personnel et de disponibilité.

Il faut être prudent cependant, si certains entraîneurs bénévoles allient passion et compétence pour le plus grand profit de l'association, d'autres n'ont pour guide que leur passion. Si parmi ces derniers il se trouve des autodidactes, mûs par leur passion, qui n'ont rien à envier à des professionnels, beaucoup pallient encore une fois et, souvent en pleine conscience, les carences d'une situation dont ils sont plus victimes que responsables.

c) Le dirigeant

Il est élu et sa compétence est une compétence de représentativité. Son but est de traduire les aspirations de ses électeurs. Il est très souvent aussi un bénévole spontané et accomplit des tâches qui n'entrent pas sous cette rubrique.

III. L'intérêt d'un sport civil associatif

Une association sportive est une seconde famille, une microsociété à dimension humaine où la démocratie n'est pas seulement exigée par des statuts, mais immédiatement vécue. Dans cette société-là, la responsabilité de chacu n'est pas déléguée à un quelconque représentant lointain, mais la délégation de pouvoir est associée étroitement aux notions de participation et d'autogestion.

Ce sont les raisons profondes de la passion des bénévoles. Il est beaucoup plus riche de préférer l'action à la simple représentation.

Il n'y a nul besoin « d'autoritarisme » pour être efficace mais une réglementation précise est nécessaire à l'institution sportive. Souvent on veut y voir une contrainte des fédérations et des clubs sur leurs membres. Mais il est trop simple de lier la liberté à l'inorganisation. La liberté et la démocratie seraient plutôt du côté d'une institutionnalisation qui est l'affaire des sportifs eux-mêmes, la seule qui permette de répondre à leur attente.

Le caractère associatif du sport civil permet à la population de se donner le sport qu'elle désire pour des sportifs-créateurs par opposition à des sportifs-consommateurs d'un sport d'Etat ou d'un sport commercial.

IV. La réalité

Il n'est pas facile de faire en sorte que cette volonté soit réalité.

Certaines fédérations ont semblé, à diverses époques, avoir du mal à résister aux pressions de l'Etat et du commerce, et aller à l'encontre de leurs intérêts en se cantonnant dans une politique technique à court terme destinée aux seuls résultats immédiats de l'élite. D'autres étaient mieux protégées, soit par une relative indépendance financière (il y a des fédérations riches et des fédérations puavres) ; soit parce que leurs buts ne sont pas seulement sportifs mais visent un idéal social faisant appel à d'autres fins : éducatives, culturelles ou politiques (c'est le cas de certaines fédérations multisports).

Pour assurer le développement du sport il n'est pas nécessaire de le protéger en l'intégrant dans une idéologie. Mais il lui faudrait des dirigeants pleinement conscients, responsables et capables de construire son avenir.

Or l'urgence détourne souvent de l'important. Comment contribuer à cette prise de conscience si on ne dispose déjà pas du temps et des moyens nécessaires pour gérer l'immédiateté organisationnelle ? Les dirigeants sportifs sont-ils à condamner ? Ils accomplissent déjà des prouesses quotidiennes pour simplement tenir à bout de bras le sport qu'ils voudraient gérer véritablement.

Crise du bénévolat ? On a toujours dit que le bénévolat était mort. Mais il subsiste. Disons que la générosité n'a aucune raison de disparaître, le seul problème est de lui permettre de s'exprimer.

LA PROSPECTIVE SPORTIVE

Les structures du sport français n'ont pas suivi son développement et aujourd'hui les tâches administratives sont devenues trop lourdes pour les seuls bénévoles. Mais le bon fonctionnement de la pratique sportive ne peut se faire qui si ces tâches sont assumées : les dirigeants sont prisonniers.

L'aspect organisationnel est donc le point de départ, mais c'est aussi le point d'arrivée car il doit permettre la réalisation d'une poltique sportive déterminée.

Alors comment des dirigeants bénévoles peuvent-ils se poser des questions de politique sportive ? Pour leur permettre d'y parvenir, il faudrait préalablement atteindre deux objectifs :

— la résolution des problèmes de disponibilité,
— la formation des dirigeants.

I. La résolution des problèmes de disponibilité

Cet objectif a deux aspects :
— rentabiliser la disponibilité des dirigeants en les libérant des tâches qui ne leur incombent pas (secrétariat, administration des compétitions ou de la délivrance des licences...),
— augmenter la disponibilité des dirigeants en leur permettant de se libérer sur leurs activités professionnelles.

1. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Assumer la responsabilité de l'administration n'est pas en supporter toutes les conséquences techniques. Il y a une différence entre prendre une décision et assurer soi-même toutes les phases de son application.

Mais si l'administration du sport français a obligatoirement suivi le développement du sport, la structuration administrative est largement en retard. Des emplois de permanents administratifs ont été créés mais de manière très inégale suivant les fédérations et trop souvent dans les seuls échelons supérieurs.

Il faut donc procéder à une étude de marché précisant les structures (5) et le personnel nécessaires et créer de nouvelles professions, avec un statut et une formation adaptés.

Les relations bénévoles/professionnels étant sources de difficultés, il faudra, par la formation, que le jeu de rôles soit clair.

2. STATUT DU DIRIGEANT

N'est pas dirigeant qui veut ! Plus le niveau de responsabilité est élevé, plus grande doit être la disponibilité. Se pose alors le problème du désintéressement ou de la décharge sur le temps de travail.

C'est un débat difficile car il peut dénaturer le bénévolat en modifiant les motivations des bénévoles et introduire des problèmes humains nuisibles à la représentativité.

Par ailleurs se posent des problèmes sociologiques, la mise en disponibilité d'une personne est sans nul doute plus facile dans le secteur public que dans le secteur privé.

Cependant, si les athlètes de haut niveau doivent bénéficier d'un statut spécial, il en va de même pour les dirigeants. Mais les sportifs n'étant pas les seuls concernés, c'est peut-être plus vers un statut de l'élu social qu'il faut se diriger que vers un statut des seuls dirigeants sportifs.

II. La formation des dirigeants

Objectif dépendant de l'objectif précédent, la formation des dirigeants est double :
— une formation « verticale » spécifique à chaque fédération qui doit en assumer la responsabilité,
— une formation « horizontale » pour le tronc commun sous la responsabilité des Comités Olympiques et Sportifs.

C'est de ce deuxième aspect dont il sera question ici.

1. LE BUT

Formation des dirigeants est une expression qu'il faut expliquer car elle prête à confusion.

Elle ne peut en aucun cas être associée à la délivrance d'un label qui serait contraire au droit de la population à choisir ses propres dirigeants.

Elle n'est pas une contrainte, mais une entraide des sportifs pour qu'ils puissent progresser tous ensemble.

Elle doit permettre à son public de maîtriser le niveau organisationnel, mais aussi de le dominer pour mieux y revenir.

La conséquence immédiate en est qu'il faut permettre à chacun d'approfondir son analyse, pour l'aider à mieux comprendre la place de la société sportive dans la société.

Le but est donc l'émergence du dirigeant sportif à la dimension politique. Bien sûr, il ne s'agit pas de politique politicienne, chaque sportif est un citoyen qui sait ce qu'il a à faire, mais il s'agit tout simplement de mieux prendre conscience que les dirigeants sportifs ont des droits à défendre : ceux des sportifs qui les ont élus.

2. LE PROGRAMME

Pour maîtriser le niveau organisationnel, il faut le bien connaître et la formation des dirigeants doit répondre à cette attente. C'est le plus facile. Cependan bien connaître l'institution d'aujourd'hui, acquérir de bonnes notions d'administration et de gestion est une affaire de techniques. Bon nombre d'organismes de formaion continue peuvent donner aux dirigeants sportifs ces t chniques. Se contenter de cela est renvoyer les dirigeants sportifs à un rôle d'exécutants.

Prenons un exemple : celui de la comptabilité.

Bien tenir la comptabilité d'une association est une affaire technique ; quand elle est trop lourde, c'est une affaire de spécialiste. Un trésorier doit avoir de bonnes notions de comptabilité soit pour tenir lui-même la comptabilité, soit pour veiller à ce qu'elle soit bien tenue par un professionnel si elle est trop importante. Mais si le rôle du comptable est technique, celui du trésorier est politique. Il faut que le budget de l'association traduise les choix de ses membres, c'est le rôle du trésorier de veiller à cette traduction, le rôle du comptable est de l'exécuter. Il faut également que le bilan traduise la vie réelle de l'administration, là encore c'est le rôle du trésorier d'y veiller.

S'il est indispensable que les dirigeants connaissent bien les problèmes posés par l'administration du sport, quand elle devient lourde c'est une affaire de professionnels. Leur formation n'a dans ce cas pour seul but que de leur permettre de mieux faire appel à ces professionnels.

On voit donc bien que la seule connaissance de leur situation juridique de l'organisation du sport français, des techniques administratives ne suffit pas. Pour assumer leur rôle les dirigeants doivent faire en sorte que ces notions correspondent à la réalité sportive qu'ils vivent, et doivent donc bien connaître le milieu sportif.

Par de bonnes connaissances administratives et une bonne connaissance du milieu dans lequel il se trouve, le dirigeant sportif saura mettre les techniques à son service, veiller à ce que l'institution sportive respecte les vœux de la population, et se battre pour que le droit du sport traduise la réalité sportive.

3. PAR QUI ET POUR QUI ?

Qui peut mieux déterminer ses besoins que le public concerné ? La formation des dirigeants doit se faire à l'initiative et sous le contrôle du mouvement sportif.

Cette formation s'adresse aux dirigeants en situation de responsabilité avec un programme adapté à chaque niveau, voire modulé d'une phase de sensibilisation à une phase de perfectionnement.

Mais la formation a également des aspects de détection et la formation des jeunes est capitale pour l'avenir de l'encadrement sportif français. Certaines fédérations ont déjà prouvé tout l'intérêt de la formation des jeunes, que leur prise de responsabilité soit immédiate ou non.

Cette formation peut se faire sous différentes formes, par des actions ponctuelles (réunions, colloques conférences...), par des publications ou bien encore par des stages (sous forme bloquée ou étalée). Ce dernier point étant conditionné par la connaissance du droit à la formation continue des sportifs.

Enfin, pour subvenir aux besoins de cette formation, il faut également la formation de formateurs. Elle doit être liée étroitement à la recherche et, pour ce faire, pourquoi ne pas créer un centre d'analyse du sport ou une école de formation au sein du CNOSF? Le minimum indispensable étant de coordonner l'action des différents centres de recherche qui, par chance, existent actuellement, pour que cette recherche réponde aux attentes du mouvement sportif.

4. LES INSTRUMENTS

L'analyse de l'institution sportive nécessite l'emploi de quatre instruments :

a) Le droit

Quelle est la nature juridique des fédérations ? Quelles sont les responsabilités d'un dirigeants ?... Bien connaître la loi est indispensable quand on s'engage dans une action collective. Mais ce n'est pas suffisant. Les sportifs ont peut-être aussi leur avis à donner en tant qu'usager sur les modifications à apporter éventuellement à la loi.

b) L'économie

De quelle manière est traduite la place du sport dans l'économie nationale ?

La traduction en termes comptables du bénévolat, sa « valorisation économique », indispensable pour traduire la réalité associative d'une part, et d'autre part la manière dont le sport civil rejaillit sur le secteur productif qui, lui, est parfaitement comptabilisé, permettront aux dirigeants psortifs de constater qu'ils ne sont pas si « assistés » qu'on le proclame !

c) L'histoire

Elle démystifie, permet de comprendre l'évolution de l'institution sportive et démontre que le sport est une culture à part entière.

Parmi les leçons qu'elle donne, deux sont fondamentales :
— deux lignes sportives traversent les siècles : une ligne émotionnelle et une ligne éducative ;
— depuis toujours l'Etat a été présent dans le sport, pour des raisons éducatives, paramilitaires, de prestige, électoralistes... (dans la confusion des genres : sport et politique, ce n'est pas toujours le sport qui a eu le dessous !). Nier la présence de l'Etat (et du commerce) dans le sport serait nier l'histoire.

d) La sociologie

Elle permet à l'institution de se saisir dans son présent (analyses situationnelles) et dans sa dynamique (cas de figure de l'analyse prospective).

III. Conséquences

Les conditions de travail des dirigeants sportifs étant facilitées, la prise de responsabilité étant ouverte à un plus large éventail socio-professionnel, les dirigeants étant en situation de pleine responsabilité et ayant la possibilité de se former, le sport français aura résolu son problème d'encadrement en quantité et en qualité.

Ayant devant les yeux une bonne image de marque du dirigeant et débarrassés du complexe d'une tâche énorme à laquelle ils n'étaient pas préparés, les sportifs n'hésiteront plus à devenir responsables et le renouvellement en cadres dirigeants est également assuré pour le plus grand profit de la vitalité du sport français.

Une fois cet objectif de l'encadrement résolu, le sport civil français aura les moyens de résoudre ses problèmes.

L'EVOLUTION DES RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

I. Les buts du sport civil

L'unité et la volonté du mouvement sportif s'affirment au sein du CNOSF et les Comités Régionaux (et Départementaux) Olympiques et Sportifs. De lieu de dialogue et de rencontre où les dirigeants ont pu se reconnaître, ces comités deviennent de plus en plus un lieu de réflexion permettant l'action concommune pour le plus grand profit de chacune des fédérations.

Le sport civil est le sport que la population se donne à elle-même. Son but est de permettre à chaque individu de s'insérer dans la pyramide sportive, en fonction de ses qualités athlétiques bien sûr, mais aussi de sa disponibilité, de son goût, bref... selon son choix.

De ce fait, même si les problèmes du sport de haut niveau ne sont pas ceux du sport pour tous, la pyramide sportive civile doit rester solidaire, de la récréologie à la haute performance. Le champion doit rester le champion de tous et le « sportif du dimanche » n'est pas un sous-citoyen incapable de s'autogérer.

II. Face aux pouvoirs publics

Que signifie la loi, quelle est son interprétation ? Mais plus encore en étant « assisté », peut-on être indépendant ?

L'ambiguïté de la situation juridique se traduit par l'alternative suivante :
— ou les fédérations détiennent le pouvoir d'organiser leur sport et leurs dirigeants sont en pleine situation des responsabilité,

(1) Bibliographie B. Porte, A. Nison, G. Madiot, J. Templier : L'initiative bénévole, Editions E.S.F. (1976).

(2) Mon beau rugby, Editions de l'Heraklès, 2e édition (1942).

(3) Sociologie du sport. Gallimard NRF (1964).

(4) Sport et politique, Payot (1966).

(5) Le retard de cette structuration concerne aussi l'équipement et les sièges véritablement fonctionnels sont rares. Peu d'associations sont sorties de la phase artisanale. S'il est vrai que certains investissements, par exemple :
— en équipement lourd : salles de réunion,
— en matériel administratif : moyens de duplication ou de reprographie de qualité (la circulation de l'information conditionnant à la fois le fonctionnement administratif et le caractère démocratique de l'association),
— en matériel pédagogique : magnétoscopes,
sont souvent peu rentables au niveau d'une seule association, ils le deviendraient plus à plusieurs.

— la résolution des problèmes de disponibilité,
— la formation des dirigeants.

I. La résolution des problèmes de disponibilité

Cet objectif a deux aspects :
— rentabiliser la disponibilité des dirigeants en les libérant des tâches qui ne leur incombent pas (secrétariat, administration des compétitions ou de la délivrance des licences...),
— augmenter la disponibilité des dirigeants en leur permettant de se libérer sur leurs activités professionnelles.

1. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Assumer la responsabilité de l'administration n'est pas en supporter toutes les conséquences techniques. Il y a une différence entre prendre une décision et assurer soi-même toutes les phases de son application.

Mais si l'administration du sport français a obligatoirement suivi le développement du sport, la structuration administrative est largement en retard. Des emplois de permanents administratifs ont été créés mais de manière très inégale suivant les fédérations et trop souvent dans les seuls échelons supérieurs.

Il faut donc procéder à une étude de marché précisant les structures (5) et le personnel nécessaires et créer de nouvelles professions, avec un statut et une formation adaptés.

Les relations bénévoles/professionnels étant sources de difficultés, il faudra, par la formation, que le jeu de rôles soit clair.

2. STATUT DU DIRIGEANT

N'est pas dirigeant qui veut ! Plus le niveau de responsabilité est élevé, plus grande doit être la disponibilité. Se pose alors le problème du désintéressement ou de la décharge sur le temps de travail.

C'est un débat difficile car il peut dénaturer le bénévolat en modifiant les motivations des bénévoles et introduire des problèmes humains nuisibles à la représentativité.

Par ailleurs se posent des problèmes sociologiques : la mise en disponibilité d'une personne est sans nul doute plus facile dans le secteur public que dans le secteur privé.

Cependant, si les athlètes de haut niveau doivent bénéficier d'un statut spécial, il en va de même pour les dirigeants. Mais les sportifs n'étant pas les seuls concernés, c'est peut-être plus vers un statut de l'élu social qu'il faut se diriger que vers un statut des seuls dirigeants sportifs.

II. La formation des dirigeants

Objectif dépendant de l'objectif précédent, la formation des dirigeants est double :
— une formation « verticale » spécifique à chaque fédération qui doit en assumer la responsabilité,
— une formation « horizontale » pour le tronc commun sous la responsabilité des Comités Olympiques et Sportifs.

C'est de ce deuxième aspect dont il sera question ici.

1. LE BUT

Formation des dirigeants est une expression qu'il faut expliquer car elle prête à confusion.

Elle ne peut en aucun cas être associée à la délivrance d'un label qui serait contraire au droit de la population à choisir ses propres dirigeants.

Elle n'est pas une contrainte, mais une entraide des sportifs pour qu'ils puissent progresser tous ensemble.

Elle doit permettre à son public de maîtriser le niveau organisationnel, mais aussi de le dominer pour mieux y revenir.

La conséquence immédiate en est qu'il faut permettre à chacun d'approfondir son analyse, pour l'aider à mieux comprendre la place de la société sportive dans la société.

Le but est donc l'émergence du dirigeant sportif à la dimension politique. Bien sûr, il ne s'agit pas de politique politicienne, chaque sportif est un citoyen qui sait ce qu'il a à faire, mais il s'agit tout simplement de mieux prendre conscience que les dirigeants sportifs ont des droits à défendre : ceux des sportifs qui les ont élus.

2. LE PROGRAMME

Pour maîtriser le niveau organisationnel, il faut le bien connaître et la formation des dirigeants doit répondre à cette attente. C'est le plus facile. Cependan bien connaître l'institution d'aujourd'hui, acquérir de bonnes notions d'administration et de gestion est une affaire de techniques. Bon nombre d'organismes de formaion continue peuvent donner aux dirigeants sportifs ces techniques. Se contenter de cela est renvoyer les dirigeants sportifs à un rôle d'exécutants.

Prenons un exemple : celui de la comptabilité.

Bien tenir la comptabilité d'une association est une affaire technique ; quand elle est trop lourde, c'est une affaire de spécialiste. Un trésorier doit avoir de bonnes notions de comptabilité soit pour tenir lui-même la comptabilité, soit pour veiller à ce qu'elle soit bien tenue par un professionnel si elle est trop importante. Mais si le rôle du comptable est technique, celui du trésorier est politique. Il faut que le budget de l'association traduise les choix de ses membres, c'est le rôle du trésorier de veiller à cette traduction, le rôle du comptable est de l'exécuter. Il faut également que le bilan traduise la vie réelle de l'administration, là encore c'est le rôle du trésorier d'y veiller.

S'il est indispensable que les dirigeants connaissent bien les problèmes posés par l'administration du sport, quand elle devient lourde c'est une affaire de professionnels. Leur formation n'a dans ce cas pour seul but que de leur permettre de mieux faire appel à ces professionnels.

On voit donc bien que la seule connaissance de leur situation juridique de l'organisation du sport français, des techniques administratives ne suffit pas. Pour assumer leur rôle les dirigeants doivent faire en sorte que ces notions correspondent à la réalité sportive qu'ils vivent, et doivent donc bien connaître le milieu sportif.

Par de bonnes connaissances administratives et une bonne connaissance du milieu dans lequel il se trouve, le dirigeant sportif saura mettre les techniques à son service, veiller à ce que l'institution sportive respecte les vœux de la population, et se battre pour que le droit du sport traduise la réalité sportive.

3. PAR QUI ET POUR QUI ?

Qui peut mieux déterminer ses besoins que le public concerné ? La formation des dirigeants doit se faire à l'initiative et sous le contrôle du mouvement sportif.

Cette formation s'adresse aux dirigeants en situation de responsabilité avec un programme adapté à chaque niveau, voire modulé d'une phase de sensibilisation à une phase de perfectionnement.

Mais la formation a également des aspects de détection et la formation des jeunes est capitale pour l'avenir de l'encadrement sportif français. Certaines fédérations ont déjà prouvé tout l'intérêt de la formation des jeunes, que leur prise de responsabilité soit immédiate ou non.

Cette formation peut se faire sous différentes formes, par des actions ponctuelles (réunions, colloques, conférences...), par des publications ou bien encore par des stages (sous forme bloquée ou étalée). Ce dernier point étant conditionné par la connaissance du droit à la formation continue des sportifs.

Enfin, pour subvenir aux besoins de cette formation, il faut également la formation de formateurs. Elle doit être liée étroitement à la recherche et, pour ce faire, pourquoi ne pas créer un centre d'analyse du sport ou une école de formation au sein du CNOSF? Le minimum indispensable étant de coordonner l'action des différents centres de recherche qui, par chance, existent actuellement, pour que cette recherche réponde aux attentes du mouvement sportif.

4. LES INSTRUMENTS

L'analyse de l'institution sportive nécessite l'emploi de quatre instruments :

a) Le droit

Quelle est la nature juridique des fédérations ? Quelles sont les responsabilités d'un dirigeants ?... Bien connaître la loi est indispensable quand on s'engage dans une action collective. Mais ce n'est pas suffisant. Les sportifs ont peut-être aussi leur avis à donner en tant qu'usager sur les modifications à apporter éventuellement à la loi.

b) L'économie

De quelle manière est traduite la place du sport dans l'économie nationale ?

La traduction en termes comptables du bénévolat, sa « valorisation économique », indispensable pour traduire la réalité associative d'une part, et d'autre part la manière dont le sport civil rejaillit sur le secteur productif qui, lui, est parfaitement comptabilisé, permettront aux dirigeants psortifs de constater qu'ils ne sont pas si « assistés » qu'on le proclame !

c) L'histoire

Elle démystifie, permet de comprendre l'évolution de l'institution sportive et démontre que le sport est une culture à part entière.

Parmi les leçons qu'elle donne, deux sont fondamentales :
— deux lignes sportives traversent les siècles : une ligne émotionnelle et une ligne éducative ;
— depuis toujours l'Etat a été présent dans le sport, pour des raisons éducatives, paramilitaires, de prestige, électoralistes... (dans la confusion des genres : sport et politique, ce n'est pas toujours le sport qui a eu le dessous !). Nier la présence de l'Etat (et du commerce) dans le sport serait nier l'histoire.

d) La sociologie

Elle permet à l'institution de se saisir dans son présent (analyses situationnelles) et dans sa dynamique (cas de figure de l'analyse prospective).

III. Conséquences

Les conditions de travail des dirigeants sportifs étant facilitées, la prise de responsabilité étant ouverte à un plus large éventail socio-professionnel, les dirigeants étant en situation de pleine responsabilité et ayant la possibilité de se former, le sport français aura résolu son problème d'encadrement en quantité et en qualité.

Ayant devant les yeux une bonne image de marque du dirigeant et débarrassés du complexe d'une tâche énorme à laquelle ils n'étaient pas préparés, les sportifs n'hésiteront plus à devenir responsables et le renouvellement en cadres dirigeants est également assuré pour le plus grand profit de la vitalité du sport français.

Une fois cet objectif de l'encadrement résolu, le sport civil français aura les moyens de résoudre ses problèmes.

L'EVOLUTION DES RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

I. Les buts du sport civil

L'unité et la volonté du mouvement sportif s'affirment au sein du CNOSF et les Comités Régionaux (et Départementaux) Olympiques et Sportifs. De lieu de dialogue et de rencontre où les dirigeants ont pu se reconnaître, ces comités deviennent de plus en plus un lieu de réflexion permettant l'action concommune pour le plus grand profit de chacune des fédérations.

Le sport civil est le sport que la population se donne à elle-même. Son but est de permettre à chaque individu de s'insérer dans la pyramide sportive, en fonction de ses qualités athlétiques bien sûr, mais aussi de sa disponibilité, de son goût, bref... selon son choix.

De ce fait, même si les problèmes du sport de haut niveau ne sont pas ceux du sport pour tous, la pyramide sportive civile doit rester solidaire, de la récréologie à la haute performance. Le champion doit rester le champion de tous et le « sportif du dimanche » n'est pas un sous-citoyen incapable de s'autogérer.

II. Face aux pouvoirs publics

Que signifie la loi, quelle est son interprétation ? Mais plus encore en étant « assisté », peut-on être indépendant ?

L'ambiguïté de la situation juridique se traduit par l'alternative suivante :
— ou les fédérations détiennent le pouvoir d'organiser leur sport et leurs dirigeants sont en pleine situation des responsabilité,

(1) Bibliographie B. Porte, A. Nison, G. Madiot, J. Templier : L'initiative bénévole, Editions E.S.F. (1976).

(2) Mon beau rugby, Editions de l'Heraklès, 2e édition (1942).

(3) Sociologie du sport. Gallimard NRF (1964).

(4) Sport et politique, Payot (1966).

(5) Le retard de cette structuration concerne aussi l'équipement et les sièges véritablement fonctionnels sont rares. Peu d'associations sont sorties de la phase artisanale. S'il est vrai que certains investissements, par exemple :
— en équipement lourd : salles de réunion,
— en matériel administratif : moyens de duplication ou de reprographie de qualité (la circulation de l'information conditionnant à la fois le fonctionnement administratif et le caractère démocratique de l'association),
— en matériel pédagogique : magnétoscopes,
sont souvent peu rentables au niveau d'une seule association, ils le deviendraient plus à plusieurs.

Jeunes

- Stage de Noël, 15 filles 67, 14 filles 66.
- C.P.S. alternativement tous les 15 jours 1966 et 1967, salle de la Gare : peu fréquenté.
- Stage de février avec les mêmes problèmes d'effectifs : peu de réponses.
- Stage accès aux responsabilités 10 candidatures issues de 3 clubs seulement !

L'information parvient-elle aux jeunes susceptibles d'être intéressés par ces stages ?

- Ecoles de basket : rencontres le 15-12-79.

Problème : pas assez de compétitions.

Bon fonctionnement à Coullons - Ramassage organisé à Corbeilles, Ladon, Lorris.

Cadres :

- Stage M1, Orléans, 6 personnes,
- Stage M2 Orléans, 6 à 10 personnes,
- Stage M1 Pithiviers : entraîneurs, 10 personnes ; arbitrage, 25 personnes.

Programme à venir

Jeunes :

- Critérium jeune basketteur, samedi 8 mars à La Source.

Tournoi des espoirs, 16 mars à Tours, Loiret contre l'Indre et Loir-et-Cher, déplacement en car.

- Echanges interdépartementaux 11 mai 80 contre Eure-et-Loir.
- Contrôle de l'Etat d'entraînement pour les jeunes nés en 69-70, 15 et 22 mars 80, 29 avril 80.
- Stage de Pâques : benjamins masculins 67-68.

Arbitres :

Ecoles d'arbitres :

Orléans : malgré les difficultés rencontrées pour obtenir une salle notre ami Le Brustiec continue à animer l'école de jeunes arbitres qui fonctionne les mercredis après-midi à la cité administrative Coligny. Une vingtaine de stagiaires 1re et 2e année y assistent régulièrement. Le 13 février les stagiaires de 2e année subiront le complément d'information « Code Jeu » qui leur permettra d'être promu arbitre arbitre départemental.

Montargis : Grâce au travail inlassable de la famille Marche, Montargis connaît également son école d'arbitrage du mercredi après-midi. Pour la 1re année, 16 stagiaires s'intéressent à cette nouvelle activité.

Indemnité arbitrage :

La C.D.A.M.C. demande une réévaluation des remboursements d'indemnité kilométrique et souhaite voir le nouveau tarif à 0,70 le km.

Après une longue discussion, deux propositions sont faites, il y a donc lieu de passer à un vote :
- 6 voix pour 65 centimes du km
- 6 voix pour 70 centimes du km
- 2 abstentions (MM. Thillot et Ros)
- 1 contre ces projets (Mlle Caruso).

Tenant compte d'une augmentation probable du prix de l'essence, le président Thillot tranche pour 0,70, mais demande une application rigoureuse du kilométrage réellement parcouru.

Mini-basket :

Nombre de licenciés au 28 janvier 80
- 312 poussins
- 535 poussines

847 mini-basketteurs

Attention quelques clubs n'ont pas encore licenciés tous leurs joueurs.

Equipes engagées pour les différents tournois :

Centres géographiques :
1re journée 16 poussins + 28 poussines
2e journée 27 poussins + 45 poussines
3e journée 31 poussins + 49 poussines

Centres niveaux :
4e journée 27 poussins + 44 poussines
5e journée 32 poussins + 45 poussines

Coupe du Loiret :
3e tour, le 3 février 1980.

Féminines
Chilleurs - Vesines
St Denis - USO
CJF - Olivet
Arago - Chaigy

Masculins
CLTO - CJM Ingré
US Fay - AS Loury
CJF - Beaugency
Arago - USO
1/2 finales, le 27 avril 1980
Finales, le 10 mai 1980

Le lieu des rencontres sera communiqué ultérieurement.

Coupe du Loiret cadets :
Tirage au sort des rencontres du 30 mars
USO 2 - AL La Source
SMOC - Olivet
USO 1 - Aschères
Arago - Loury

DISCIPLINE

Ouverture de dossier, rencontre 1re série, ES Ormes - UA Marcilly.

Questions diverses

Dans le cadre des stages de dirigeants, le président Thillot informe les membres du Comité que deux stages identiques d'animation de groupe se dérouleront à l'université d'Orléans, les 15 et 16 mars ainsi que les 7 et 8 juin 1980.

Ces stages ont pour but de former des animateurs de groupe susceptibles de venir grossir les rangs des responsables actuels aux différents niveaux, club, département, etc.

Ces stages seront suivis dans les saisons à venir.

TRESORERIE ET LICENCES

Licences

La date limite d'enregistrement des licences pour qu'elles puissent figurer sur le relevé 79-80 est fixée au 15 mars.

Papillons non utilisés

La reprise des papillons de validation de la saison 79-80 se fera jusqu'au 15 mars, dernier délai.

CLASSEMENTS AU 27 FEVRIER 1980

HM

		M	P
1	CJF	12	33
	Arago	12	33
3	Ormes	12	32
4	Olivet	12	28
5	Aschères	12	27
6	Jouy	12	25
7	Meung	12	18
8	Montargis	12	16
9	USO	12	15
10	Chécy	12	12

PMA

1	CLTO	12	36
2	Saran	12	32
3	La Ferté	12	26
4	Fay	12	24
5	Gien	12	24
6	Briare	12	22
7	Arago	12	21
8	USO	11	17
9	Sully	11	17
10	ASPTT	12	15

HF

1	CJF	12	34
2	Olivet	12	34
3	Arago	12	30
4	Beaugency	11	25
5	Vesines	11	23
6	Aschères	11	21
7	Sully	12	20
8	Montargis	12	16
9	Neuville	12	16
10	Chilleurs	11	13

1SMA

(après le forfait de Montargis)

		M	P
1	CJF	8	24
2	Saran	9	22
3	Vesines	8	20
4	La Chapelle	8	16
5	Jouy	8	12
6	Marcilly (2)	9	11
7	SMOC (1)	8	10

PMB

1	Alerte	12	34
2	CJF	12	32
3	Beaugency	12	30
4	CJM Ingré	12	30
5	Loury	12	28
6	Boigny	12	22
7	Aschères	12	18
8	Neuville	12	18
9	Malesherbes	12	14
10	St Jean le Blanc	12	13

PF

1	US Ingré	12	34
2	Ormes	12	28
3	Bricy	11	27
4	USO	12	24
5	Meung	12	24
6	Saran	12	23
7	La Ferté	11	22
8	St Denis	12	20
9	Arago	12	18
10	Chevilly	12	18

1 SMB

1	Gien	9	23
2	Marcilly (1)	8	20
3	PBLA	8	19
4	Alerte	9	16
5	SMOC (2)	9	15
6	Ormes (1)	9	14
7	Châtillon	8	12

1 SMC

1	Darvoy	10	26
2	Ormes (2)	10	24
3	Donnery	10	24
4	Loury	10	24
5	St-Ay	10	20
6	Meung	10	18
7	Trainou	10	13
8	Chevilly	10	8

1 SMD

1	La Source	10	28
2	Pithiviers	7	21
3	Semoy	9	21
4	St-Vincent	9	18
5	Fay	10	17
6	Chécy	9	15
7	St-Denis	9	14
8	Chilleurs	9	8

1 SFA

1	La Source	10	30
2	Jouy	10	25
	Loury	10	25
4	St-Hilaire (1)	10	22
5	St-Ay	10	17
6	Semoy	10	16
7	AS PTT	10	14
8	La Chapelle	10	11

1 SFB

1	CJM Ingré	10	30
2	Darvoy	10	26
3	CLTO	10	23
4	Chaingy	10	20
5	Sully	10	20
6	Alerte	10	18
7	PBLA	10	13
8	St-Hilaire (2)	10	10

1 SFC

1	CJF	10	30
2	Marcilly	10	27
3	Boigny	10	23
4	St-Vincent	10	22
5	SMOC	10	17
6	Vesines	10	16
7	St-Jean le Blanc	10	13
8	Vitray	10	12

JF

1	PBLA	11	33
2	Fay	11	29
3	Arago	10	26
4	La Source	11	23
5	CJF	10	20
6	Baccon	10	16
7	Alerte (1)	10	16
8	Alerte (2)	11	15
9	St-Denis	10	10

Championnat des Jeunes — Compétitions « Titre »

Les classements au 15 février

CADETS
(tous 10 rencontres)

		Pts
1	**USM Olivet + 2**	26
2	**US Orléans — 2**	26
3	**SMOC St J. d. Braye**	24
4	**ES Ormes**	22
5	**Arago**	21
6	**AS Trainou**	18
7	**CJM Ingré**	12
8	**CJF Les Aubrais**	10
9	**CSM Sully**	12 18
10	**CLT Orléans**	13 17

Calendrier à jour

MINIMES

		J.	Pts
1	**CLT Orléans**	12	36
2	**USM Olivet**	11	31
3	**Abeille Gien**	10	27
4	**US Orléans**	13	27
5	**CJF**	12	26
6	**Neuville**	13	26
7	**USM Saran**	13	21
8	**AL La Source**	13	19

BENJAMINS

		J.	Pts
1	**CJF**	11	33
2	**CLTO (1)**	9	25
3	**CLTO (2)**	10	22
4	**CJF (2)**	9	19
5	**Neuville**	11	17
6	**USM Saran**	10	16
7	**Abeille Gien**	9	15
8	**USO**	8	8

CADETTES A

		J.	Pts
1	**US Orléans**	8	22
2	**USM Montargis**	7	17
3	**CL Bonny**	7	15
4	**CSM Sully**	7	15
5	**La Boignacienne**	6	8
6	**St Vincent Sp.**	7	6

Nota : SVSC compte 1 forfait

Imp. Jeanne-d'Arc, Gien
C.P. en cours d'inscription
Le gérant : Roger THILLOT